

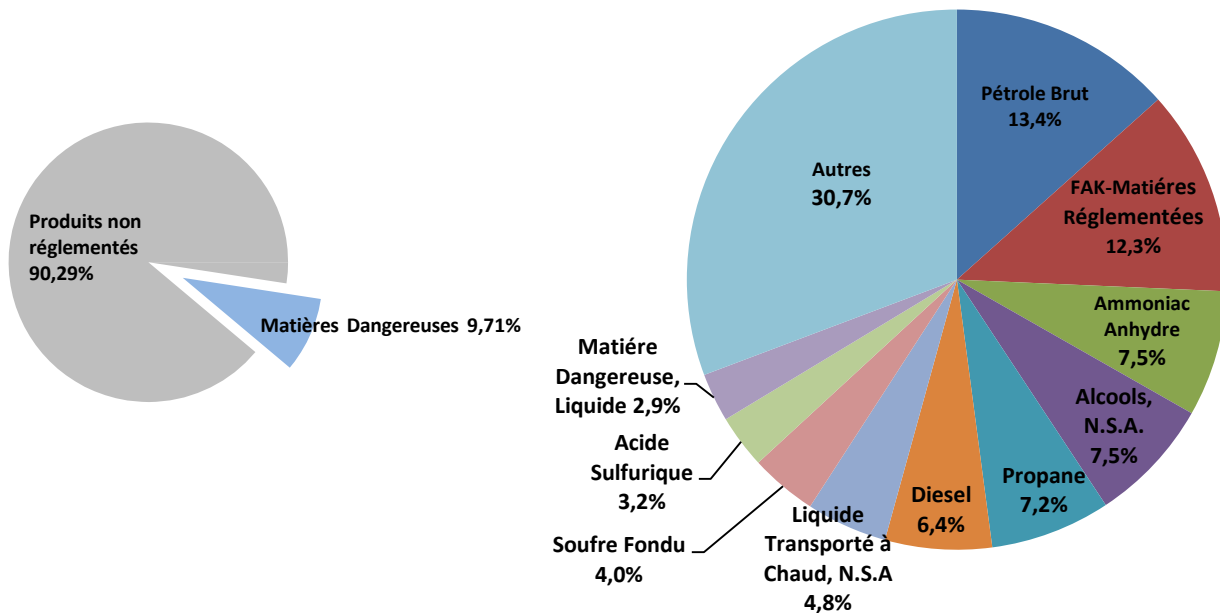


Le CP fournit le présent document en vertu de l'Ordre n° 36 de Transports Canada sur la divulgation des expéditions de marchandises dangereuses qui sont transportées sur le réseau du CP dans la province indiquée.

**Seulement 10 % des wagons chargés qui circulent sur le réseau du CP contiennent des marchandises dangereuses réglementées. Le reste des expéditions (90 %) concerne des produits non réglementés.**

### Toutes les marchandises dangereuses à l'échelle du Canada

### Expéditions ferroviaires au Canada en 2016



### Expéditions de marchandises dangereuses en 2016 dans Saskatchewan

Ces dix (10) principaux produits représentent 77,5 % des expéditions de marchandises dangereuses dans la province. Les autres expéditions 22,5% concernent de nombreux produits différents dont chacun représente 2,6 % ou moins du total.

	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	% des chargements de produits dangereux locaux
1	PÉTROLE BRUT	21,1%
2	FAK-MATIÈRES RÉGLEMENTÉES	17,3%
3	AMMONIAC ANHYDRE	7,8%
4	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A	7,8%
5	PROPANE	7,1%
6	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	4,7%
7	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.	3,2%
8	MÉLANGE D'ÉTHANOL ET D'ESSENCE	3,1%
9	ESSENCE	2,8%
10	SOUFRE FONDU	2,6%
	AUTRES	22,5%